

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-567 portant réintégration dans son cadre d'origine d'un surveillant des travaux du cadre territorial des Travaux publics et du Port.

n° 70-567

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
14 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Moussa Ali Kahin, ex-surveillant de 2e classe, 4° échelon, du Cadre territorial des Travaux publics et du Port est, à titre exceptionnel, réintégré dans son cadre et mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures pour servir au District de Djibouti, pour compter du 16 avril 1970, en remplacement numérique de M. Mohamed Sadick Ali, admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Moussa Ali Kahin conservera, à la date du 20 avril 1970, une ancienneté conservée de 2 ans 9 mois 24 jours dans son grade de surveillant de 2° classe, 4 * échelon, pour compter du 16 avril 1970, M. Moussa Ali Kahin est promu au grade de surveillant de 1re classe, 1er échelon, sans ancienneté conservée.